



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 7091

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant les allocations logement versées aux étudiants. La réforme des aides sociales étudiantes pourrait être l'occasion d'homogénéiser et de rendre plus juste le système de versement des aides au logement. Il lui cite le cas d'un couple d'étudiants de son département qui vient d'emménager dans un même appartement. Leurs revenus annuels globalisés sont de 61 280 francs (27 990 francs de pension alimentaire pour la jeune fille et 27 990 francs de pension alimentaire ainsi que 5 400 francs de salaire pour le jeune homme) et ils percevront donc une aide au logement de 600 francs par mois, soit 7 200 francs par an. Lorsque ces étudiants vivaient séparément, ils touchaient chacun, avec les mêmes revenus, une aide au logement de 900 francs par mois, soit 10 800 francs par an. S'ils avaient demandé le rattachement fiscal au foyer de leurs parents, les intéressés toucheraient une aide au logement de 1 200 francs par mois, soit 14 400 francs par an. Autre cas de figure : s'ils n'avaient établi le bail qu'à un seul nom, l'aide mensuelle serait de 900 francs. On voit bien sûr, à travers cet exemple, le véritable maquis que représente le système des aides au logement versées aux étudiants. Il lui demande de lui indiquer les mesures relatives au logement qu'il compte prendre dans le cadre de l'allocation sociale étudiante.

Texte de la réponse

Lors de son discours de politique générale du 19 juin dernier, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un plan social étudiant. Le champ de ce plan social est très large puisqu'il couvre les différents secteurs de la vie de l'étudiant : logement, restauration, santé, citoyenneté, sport, culture... Les questions relatives au logement des étudiants et à l'allocation logement sont donc naturellement intégrées aux réflexions en cours. Une concertation approfondie est menée avec les organisations étudiantes représentatives, les mutuelles étudiantes, les présidents d'université, les syndicats, les parents d'élèves, dans le cadre de la table ronde « Etudiants » organisée par le ministère. Les autres ministères concernés (économie, finances et industrie, emploi et solidarité, défense, équipement, transport et logement, agriculture et pêche) seront associés au plan social étudiant et un rapport d'étape sera établi dans le courant de l'automne. Compte tenu de l'importance des questions traitées, le ministre envisage d'associer le Parlement à la discussion du plan social étudiant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7091

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4300

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4796